

Les urgences en gynécologie enfin reconnues !!

Grâce à l'action de Francis Puech, président de la CNN, du CNGOF et de la Fédération des cercles des hôpitaux généraux, les urgences gynécologiques (y compris le premier trimestre de la grossesse) seront reconnues dans les établissements qui ont un service d'urgences. Cette disposition a été annoncée à la CNN du 21 février 2008 par Mme Krawczak, directrice adjointe de la DHOS, et Mme Aoustin en charge de la Mission TAA.

Ces urgences gynécologiques seront considérées comme un service administrativement rattaché aux urgences générales, ce qui permettra de comptabiliser les passages et les actes en gynécologie donnant droit au forfait et à l'ATU.

Cette disposition entrerait en vigueur à partir du 1^{er} mars 2008. Les ARH vont recevoir des informations officielles concernant cette disposition.

Nous continuons cependant l'action pour que puissent aussi être reconnues, au même titre que la gynécologie, les passages aux urgences des femmes enceintes qui arrivent pour toutes les pathologies médicales ou chirurgicales qui peuvent retentir sur la grossesse et pour lesquelles une partie d'entre elles seront hospitalisées.

Nous continuons aussi d'étudier, au regard d'une jurisprudence récente du tribunal administratif de la Sécurité sociale, la possibilité de comptabiliser, au cours d'un même passage, l'acte de consultation et d'échographie.

Il est donc important pour les établissements, cliniques ou hôpitaux, de bien comptabiliser les urgences gynécologiques de façon à bénéficier dès cette année de cette disposition financière.

J. Lansac, le 17 mars 2008